

M. HANSON: Probablement que l'exécutif adjoint pourrait nous procurer ces deux rapports aujourd'hui et nous pourrions voir ce qu'ils contiennent.

Le PRÉSIDENT: Alors, le Comité décide que le rapport intérimaire et le rapport final de M. Dilworth soient déposés devant le Comité?

M. COLDWELL: Avec — je crois que nous devrions avoir aussi les documents qui s'y rapportent.

Le PRÉSIDENT: Avec les documents qui s'y rapportent. Comprenez-vous cela, monsieur Hanson?

M. HANSON: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant procéder à l'interrogatoire de M. Baldwin sur les questions qui découlent du témoignage de M. Pickering.

M. HARRY BALDWIN, trésorier de Radio-Canada, est rappelé:

M. COLDWELL: Nous en étions à une pièce justificative pour \$1,003. Je me demande si M. Baldwin voudrait bien mettre sous les yeux du Comité toutes les autres pièces du même genre, pour que nous puissions nous faire une idée complète de la question.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, Madame Casselman, Messieurs. Etant donné la nature délicate des chiffres et des faits dont j'ai à m'occuper, me serait-il permis de continuer la déclaration que j'ai à faire? J'ai plusieurs copies de ce que je vais lire et elles seront à la disposition des membres de ce Comité. Je crois, si je puis me permettre de parler ainsi, qu'il serait plus utile au Comité de me permettre de lire ma déclaration en entier. J'en donnerai une copie à M. Coldwell et à ceux qui en désirent.

M. COLDWELL: Je crois que la demande est raisonnable.

Mme CASSELMAN: Est-ce bien long? Je crois que vendredi dernier nous nous sommes arrêté à un endroit malheureux, car vous n'avez pas permis à M. Baldwin de nous soumettre tout son témoignage; en conséquence, je crois qu'il peut s'être produit une fausse impression du travail fait par le Comité.

Le PRÉSIDENT: Nous ne l'avons pas fait intentionnellement. C'est malheureux que la chose soit arrivée ainsi.

Mme CASSELMAN: L'expérience de M. Baldwin est, je crois, d'une très grande valeur et nous ne doutons aucunement de son honnêteté.

Le PRÉSIDENT: Autant que je me souvienne, personne ne l'a mise en doute. Je ne l'ai certainement pas fait.

M. ISNOR: A-t-il dit qu'il avait plusieurs copies?

Le TÉMOIN: J'ai ici plusieurs copies que j'ai faites en préparant ma déclaration; je regrette, mais je m'aperçois que je n'ai ici que trois ou quatre copies, mais elles sont à votre disposition et vous pouvez peut-être les faire circuler.

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Voici ma déclaration: A la page 46 des copies imprimées des témoignages, le témoin déclare:

Le TÉMOIN: Peu de temps après le trésorier m'a déclaré que le directeur général avait fait d'autres dépenses dont le montant, pour les trois mois d'avril à juin 1939, s'élevait à environ \$1,000, et que les explications accompagnant ces dépenses étaient à l'effet qu'elles étaient d'une nature spéciale, ayant servi pour se procurer des renseignements, statistiques et autres se rapportant au rayonnement de Radio-Canada et à l'opinion publique.

Le témoin continue: Pendant que M. Murray était absent en Angleterre, le trésorier discuta la possibilité pour le directeur général d'aban-